

REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DIGNA

Lundi 8 Février 2021 à 19h30  
Salle Communale de la Mairie

Présents : Mrs GAY Jean-Christophe, CHATEL Aurélien, MARIOTTE Raymond, NICOD Marc, PERROT Mickaël, VERNIER Guy – Mmes GIROD Stéphanie, EURIN Céline, MARECHAL Léa

Absent : BALLAND Régis, Excusée VILLANCHER Béatrice – Secrétaire : NICOD MARC

Mme VILLANCHER a donné pouvoir à Mme GIROD

Date de convocation du Conseil municipal : 1<sup>er</sup> février 2021

➤ **Approbation du compte rendu précédent**

➤ **Compte rendu réunion(s) extérieure(s)**

◆ CCPJ :

↳ Visite de la voirie

Rue de la Liberté : réfection envisagée

Voirie au lotissement le Prélion : la chaussée appartient à la mairie, voir pour la passer en voie communale

➤ **Travaux 2021 – Délibérations**

- Busage fossés route de la Gravelle et impasse des Vignes.  
➤ Montant des travaux 14 100,40 € HT ↳ accord de tous
- Mise en place d'un réseau d'eau de pluie au lotissement du Prélion.  
➤ Montant des travaux 6 501.50 € HT ↳ accord de tous

**Travaux à prévoir :**

- Suite à la visite annuelle de l'entretien des cloches de l'Eglise, un problème mécanique a été détectée par l'entreprise, qui l'a mise à l'arrêt. En attente du devis de réparation
  - ◆ Devis en cours :
- Accotement à sécuriser vers le n°2 et au 23 de la rue de l'Eglise.
- La Sommière, chemin traversant le bois de la Dame → à niveler
- Accès au bois par le chemin de la mare → pose de tuyaux dans le fossé pour drainer le terrain

➤ **Points sur les travaux forestiers**

Parcelle 33 : en raison des fortes pluies, la plantation a été repoussée à l'automne. Le coût des 900 plants fera l'objet d'un nouveau devis le moment venu.

Parcelle 37 DECI : Un propriétaire nous autorise à utiliser son étang privé en cas de besoin ce qui nous permettrait de supprimer une réserve d'eau pour le schéma de défense contre l'incendie. Une convention devra être signée entre la commune et le propriétaire. Le SIDEC se charge de sa rédaction.

➤ **Question(s) diverse(s)**

- Etude des sols à la Cure : Suite à la visite de la responsable de la Ste Compétence Géotechnique, il faut enlever un arbuste passage de l'Eglise ainsi que le grillage attenant.
- Page FACEBOOK <https://www.facebook.com/DignaJura>

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le secrétaire de séance,

